

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, CHABROL, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes CHABRELIE, POLTORAK, PERETTI, PUIVIF, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur POUQUET donne pouvoir à Madame PERETTI

Absents : Messieurs DELPLANQUE, EVENE

Christophe BOULANGER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Préalablement, le Maire explique que le vote du budget principal doit intervenir afin que les dépenses et recettes du nouveau budget annexe Halle des sports puissent être comptabilisées.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2013**

Mise aux voix : le procès-verbal du 6 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013**

*Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.*

#### BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 130 932,50 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 728 816,97 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 850 617,68 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : 9 131,79 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 142 726.47 €

Résultat de l'exercice : Excédent de 35 033.13 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 298 409.51 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 333 442.64 €

Besoins sur restes à réaliser : 73 040 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 104 719.60 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Mise aux voix de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 : approuvé à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### BUDGET CHAUFFERIE BOIS

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 3521.24 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 89698.66 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 89605.27 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : - 93.39 €

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 41.88 €

Résultat de l'exercice : Excédent de 33163.28 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 75165.49 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 406798.29 €

Restes à réaliser recettes : 24920 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 356510.92 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Mise aux voix de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 : approuvé à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **3. Affectation du résultat**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 130 932.50 € et qu'il présente un déficit d'investissement de 142 726.47 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 130 932.50 € de la manière suivante :

- Affectation de 130 932.50 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)

Mise aux voix de l'affectation du résultat : approuvé à l'unanimité.

#### **BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 3 521.24 € et qu'il présente un excédent d'investissement de 41.88 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 3 521.24 € de la manière suivante :

- Report de 3 521.24 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Mise aux voix de l'affectation du résultat : approuvé à l'unanimité.

#### **BUDGET HALLE DES SPORTS**

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 14 773.98 € et qu'il présente un déficit d'investissement de 11 457.86 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 14 773.98 € de la manière suivante :

- Affectation de 11 457.86 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)
- Report de 3 316.12 en recette de fonctionnement au compte 002.

Mise aux voix de l'affectation du résultat : approuvé à l'unanimité.

*Le Maire reprend la présidence de la séance.*

### **4. Vote du budget primitif 2014 et vote des taux des taxes directes locales**

#### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Voici les taux des taxes locales votés en 2013 :

- Taxe d'habitation : 9,23 %
- Taxe foncière bâti : 24,39 %
- Taxe foncière non bâti : 102,01 %

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Mise aux voix de l'approbation des taux : approuvé à l'unanimité.

#### **Vote du budget principal primitif 2014**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 907 580 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 292 033.50 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **Vote du budget chaufferie bois 2014**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 93 764.24 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 56 288 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **Vote du budget annexe halle des sports**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 816.12 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 23 560.86 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **6. Acceptation du règlement du sinistre grêle du 2 août 2013 par GAN assurances**

Considérant que le montant des travaux à réaliser suite au sinistre s'élève à environ 134 000 €,

Vu la proposition de remboursement de l'assurance dommage aux biens de GAN s'élevant à 129 057 €,

Il est proposé d'accepter le montant du remboursement.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **7. Subventions aux collégiens pour leurs voyages pédagogiques**

Il est proposé de participer au financement des voyages pédagogiques des élèves du collège de Lanouaille qui sont domiciliés sur la commune. 10 élèves partent en Angleterre du 27 avril au 2 mai et 12 élèves partent à Paris du 8 au 11 avril.

Il est proposé de verser 50 € à la famille de chaque élève.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **8. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la salle associative**

Vu les offres reçues :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT du marché de base</b>
Lot 1 : Plâtrerie - isolation - peinture déco – revêtement de sol – faïence murale	BOYER J. Michel	15 550
	DUBOIS J. Marie	15 239.50
	LASBRAUNIAS Patrice	21 671.30
	OUZEAU J. Louis	16 392
Lot 2 : Menuiserie extérieure alu	CARMONA et fils	10 005
	ISOLATION SYSTEMES	9 320.70
Lot 3 : Menuiserie intérieure bois	PICHON Jérôme	3 537.60
Lot 4 : Plomberie – sanitaire - ECS	LAFFAIRE Eric	1 688.34
	PEK	1 572
	DELCAMBRE	1 920
	MARCHAIS Arnaud	1 594.45
Lot 5 : Electricité – alarme - VMC	CLAUX ENERGIES	3 684
	PEK	3 029.66

Il est proposé d'attribuer les lots du marché aux entreprises suivantes, en fonction des recommandations de la commission de sélection qui s'est réunie le vendredi 31 janvier à 9h :

- Lot 1 : DUBOIS J. Marie pour un montant de 15 239.50 € HT
- Lot 2 : ISOLATION SYSTEMES pour un montant de 9 320.70 € HT
- Lot 3 : PICHON Jérôme pour un montant de 3 537.60 € HT
- Lot 4 : PEK pour un montant de 1 572 € HT
- Lot 5 : PEK pour un montant de 3 029.66 € HT

Le montant total du marché attribué est de 32 699.46 € HT.

Maîtrise d'œuvre déjà attribuée à ATELIER MO2P : 3 500 € HT

Soit total HT : 36 199.46 € / TTC : 43 439.35 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **9. Remplacement d'un foyer lumineux d'éclairage public**

La Commune de Lanouaille est adhérente au SDE, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Il a été demandé au SDE d'établir un projet pour le remplacement du foyer lumineux n° 93 Rue du Pont Lasveyras. L'opération représente un montant de 772.32 € TTC.

A la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense HT s'agissant de travaux de renouvellement.

La Commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE.

La Commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires qui seront à établir.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **10. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille**

Considérant que la Sous-Préfecture a préconisé de revoir la rédaction de certaines compétences. En conséquence il est proposé d'intégralement modifier et remplacer l'article 2 des statuts. Cette nouvelle rédaction inclut la prise de compétence en matière d'aménagement numérique.

Article 2 :

La Communauté de Communes du Pays de Lanouaille a pour objet le développement, l'aménagement et la solidarité des communes qui la composent.

C'est dans ce but qu'elle adopte les compétences suivantes :

### **A - COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### ***Aménagement de l'Espace***

1. Aménagement des bourgs (plans annexés)
2. Elaboration et coordination des documents d'urbanisme, notamment cartes communales, dans une démarche intercommunale.

#### ***Actions de développement économique***

1. Aménagement et gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire :
  - Zone Artisanale du Maine à Angoisse, lotissement artisanal des Landysses à Lanouaille, zone d'activités de la Tuilerie à Payzac et zone d'activités du Pont Rouge à Saint Médard d'Excideuil
2. Gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Lanouaille
3. Etudes, mise en valeur et soutien aux projets de valorisation du patrimoine :
  - Création et gestion de la Résidence de l'art dans le cadre de la Papeterie de Vaux
  - Valorisation du patrimoine du Moulin du Pont Lasveyrat et de la mémoire de la Résistance du Secteur Nord Dordogne
4. Entretien d'un bâtiment relais générant au moins 100 emplois

### **B - COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### ***Protection et mise en valeur de l'environnement***

1. Réalisation d'un schéma intercommunal d'assainissement
2. Assainissement non collectif : instruction, contrôle, diagnostic et entretien
3. Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
4. Opérations de restauration, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des rivières et de leurs abords
5. Assainissement Collectif : étude, réalisation, entretien, gestion, collecte par réseaux séparatifs ou unitaires et traitement des eaux usées.

#### ***Politique du logement et du cadre de vie***

1. Mise en place et gestion d'une O.P.A.H.
2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
  - Création, réhabilitation et gestion des logements conventionnés intercommunaux

#### ***Création, aménagement et entretien de la voirie***

1. Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
  - Voies communales intra muros (plans annexés)

- Voies communales d'accès aux Zones d'Activités Communautaires
2. Élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

### ***Equipements Culturels***

Création et gestion d'un réseau de Médiathèques et de Points Lecture dans le cadre du Plan départemental de lecture publique.

### ***Aménagement numérique***

## **C – COMPETENCES FACULTATIVES**

### ***Actions sociales***

1. Gestion de Relais Assistantes Maternelles
2. Développement et gestion des activités extrascolaires d'intérêt communautaire dans le cadre des politiques contractuelles en faveur de l'enfance et de la jeunesse
3. Action générale en faveur de la prévention et du développement social, notamment :
  - Politique d'accompagnement des personnes âgées et/ou dépendantes, que ce soit à domicile ou en établissement
  - Aides aux personnes en difficulté

### ***Actions culturelles d'intérêt communautaire***

1. Mise en place et coordination d'une convention d'action culturelle
2. Organisation d'événements culturels »

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **11. Questions diverses**

### **Transfert de l'actif et du passif du Syndicat de gestion du collège**

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille (CEG) au 31 décembre 2013,

Vu l'arrêté n°2012143-0027 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille,

Considérant que ce syndicat est composé des communes suivantes : Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint-Cyr les Champagnes, Saint-Mesmin, Saint-Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac-Lédrier,

Considérant que le conseil syndical du CEG de Lanouaille, par délibération du 11 janvier 2013, a approuvé la dissolution de ce syndicat intercommunal et décidé à l'unanimité que la commune de Lanouaille doit reprendre au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'emprunt contracté par le Syndicat de Gestion du Collège de Lanouaille ainsi que la gestion du fonctionnement du gymnase,

Considérant que les conseils municipaux d'Angoisse (délibération du 1<sup>er</sup> mars 2013), Dussac (délibération du 27 février 2013), Lanouaille (délibération du 28 janvier 2013), Payzac (délibération du 04 mars 2013), Saint-Cyr les Champagnes (délibération du 28 février 2013), Saint-Mesmin (délibération du 08 janvier 2013), Saint-Sulpice d'Excideuil (délibération du 05 mars 2013), Sarlande (délibération du 04 février 2013), Sarrazac (délibération du 24 janvier 2013), Savignac-Lédrier (délibération du 29 janvier 2013) ont approuvé la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille et décidé à l'unanimité que la commune de Lanouaille doit reprendre au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'emprunt contracté par le Syndicat de Gestion du Collège de Lanouaille ainsi que la gestion du fonctionnement du gymnase,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De transférer l'intégralité de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille à la commune de Lanouaille,

### **ACTIF**

2121	plantations d'arbres	527,42 €
2138	autres constructions	625 679,65 €
21568	autres matériels	656,60 €

2158	autres installations	2 260,44 €
2188	autres immobilisations	21 417,19 €
275	dépôts et cautionnement	825,00 €
4818	charges à étaler	279 793,04 €
515	trésorerie	3 316,12 €
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>934 475,46 €</b>

#### **PASSIF**

1021	dotations	23 587,44 €
10222	FCTVA	106 217,27 €
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	239 161,34 €
110	report d'excédent	14 773,98 €
1321	subvention d'Etat	151 375,04 €
1323	subvention département	90 602,05 €
1328	autres subventions	164 564,00 €
1641	emprunts	144 194,34 €
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>934 475,46 €</b>

- Que la commune de Lanouaille créera un budget annexe afin de recenser les dépenses et les recettes propres à ce budget,
- Que la commune de Lanouaille participera à hauteur de 50 % des dépenses,
- Que les communes d'Angoisse, Dussac, Payzac, Saint-Cyr les Champagnes, Saint-Mesmin, Saint-Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac-Lédrier s'engagent à verser une participation à la commune de Lanouaille pour couvrir les 50 % restant des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

Le calcul des participations se fera en fonction du nombre d'élèves de chaque commune fréquentant le collège de Lanouaille qui sera réactualisé annuellement.

#### **Fixation de la durée d'amortissement d'un bien acquis par le Syndicat de gestion du collège transféré à la Commune de Lanouaille dans le budget annexe Halle des sports**

Vu l'immeuble d'une valeur de 279 793,04 € appartenant au Syndicat de Gestion du Collège de Lanouaille et transféré dans l'actif du budget annexe « Halle des Sports »,

Vu la nécessité d'amortir ce bien,

Il est proposé de fixer l'amortissement de ce bien à 100 ans pour ne pas alourdir la charge pesant sur le budget.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.